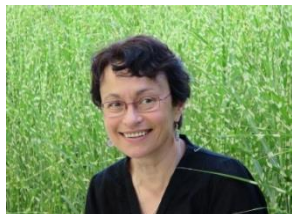


Informations Syndicales

Crédit Agricole SA

SEPTEMBRE 2018



La CFTC est à votre écoute !

Nous vous proposons de nous rencontrer **tous les mois** sur les sites parisiens à l'occasion de « Cafés Gourmands » organisés dans nos locaux syndicaux. afin d'échanger sur les sujets du moment.

Nos prochains rendez-vous :

SQY Park : RV le **jeudi 11 Octobre à partir de 13h00**
au local syndical CFTC, Bâtiment Aquitaine, 1^{er} étage

Evergreen : RV le **mardi 16 Octobre à partir de 13h00**
au local syndical CFTC, Bâtiment Piétra, bat B, 3^e étage

Taux de prélèvement à la source

Pour rappel : sans démarche de votre part, le taux de prélèvement à la source communiqué à votre employeur, sera celui du foyer fiscal indiqué dans votre dernier avis d'imposition.

Pour faire face à des situations particulières, il était proposé aux contribuables d'exercer jusqu'au 15 septembre deux options de taux : le taux individualisé (calculé selon les revenus de la personne et non pas du couple) et le taux neutre (équivalent au taux appliqué à un célibataire sans enfant et calculé sur les seuls revenus salariaux).

Pour info : au 14 septembre, 94 % des contribuables avaient décidé de conserver le taux du foyer tandis que 5,1% avaient choisi un taux individualisé et 0,9% un taux neutre.

Si vous avez laissé passer la date du 15 septembre pour modifier votre taux de prélèvement à la source, pas de panique. En effet, dans un communiqué de presse du 14 septembre, la DGFP a indiqué que les options restaient ouvertes jusqu'à la fin de l'année. Elle a précisé qu'il était recommandé d'opter au plus tard début novembre, afin d'être assuré que, dans tous les cas, votre option serait prise en compte dès le 1^{er} prélèvement à la source en janvier 2019.

D'autres options seront ouvertes dès le 2 janvier 2019, notamment la possibilité de simuler un nouveau taux d'imposition sur la base d'éventuels changements de situation familiale ou de variations significatives des revenus. En cas d'évolution notable du taux, vous pourrez le faire modifier.

Nos valeurs

Solidarité

Tolérance

Respect

Refus des
injustices et
des inégalités

Autonomie

Concertation

Un bonjour, un
sourire, une
écoute, un
soutien quand
ça va mal !

C'est ça
la CFTC !

Pas d'esbrouffe
à la télé :
seulement vous
représenter
et vous
défendre !

Informations Syndicales

Crédit Agricole SA

SEPTEMBRE 2018

Bon à savoir :

Monétisation des jours de congés pendant l'année 2018 (année de transition)

Comme pour la RVP, les salariés peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt dans le cadre du CIMR*, dans la limite de 10 jours monétisés.

Ces 10 jours sont cumulables avec les 10 jours versés dans le PERCO.

Disparition de la cotisation chômage au 1^{er} octobre 2018 (taux de 0,95%)

A titre d'exemple, cela représente un gain de salaire net de 47,50 € pour un salaire brut mensuel de 5.000€. Pour optimiser le déblocage des jours monétisés, il est recommandé de le faire après le 1^{er} octobre 2018.

Infos pratiques : mémo sur les congés et le CET

Nombre de jours de congés : 25 jours ouvrés légaux + 6 jours ouvrés conventionnels.

Ils s'acquièrent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année et se prennent l'année suivante. La loi fixe une obligation sur la prise des congés légaux, à savoir qu'une fraction minimale de 12 jours ouvrables continus (2 semaines) avec un maximum de 24 jours (4 semaines) doit être prise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

Alimentation du CET : les 6 jours conventionnels + les EJR dans la limite de 15 jours par an. Les jours de la 5^{ème} semaine de congés payés rentrent également dans cette limite des 15 jours mais sont stockés dans le CE5 (cf. ci-après)

Les EJR supplémentaires pour les cadres en forfait jours (3 j ou 6 j) ne rentrent pas dans ce décompte de 15 jours

Un plafond du CET est prévu par la loi : 200 000 € en contrevaletur des jours cumulés

Qu'est-ce que le CE5 ? Les jours correspondant à la 5^{ème} semaine de congés payés (du 21^{ème} au 25^{ème} jour) peuvent être épargnés dans un compartiment nommé CE5. Le déblocage ne peut pas s'effectuer en espèces (sauf départ de l'entreprise)

Qu'est-ce que le CEE ? La RVP peut être épargnée en totalité dans un compartiment appelé le Compte Epargne Espèces (CEE). Son déblocage est réservé à l'amélioration des conditions de départ en retraite (fin de carrière)

Valeur d'un jour de congé payé pris dans l'année : c'est le montant le plus élevé entre :

-la rémunération brute annuelle de l'année générant des droits à congés payés divisée par 10 et par 25 jours de congés légaux (52 semaines de travail génèrent 5 semaines de congés payés d'où le rapport 1/10) ; cette règle est couramment appelée règle du 1/10^{ème}

-Et le maintien de salaire, soit la rémunération brute mensuelle au moment de la prise de congé divisée par 21,67 jours (5 jours par semaine x 52 semaines / 12 mois = 21,67 jours travaillés en moyenne dans un mois)

Valeur d'un jour de congé dans le CET : rémunération brute mensuelle au moment du versement ou du déblocage, divisée par 21,67

Cas de déblocage	A effet immédiat		En vue de la Retraite		
	En jours ⁽¹⁾	En espèces	Congé fin de carrière (+15%) ⁽²⁾	Rachat de trimestres (+15%) ⁽²⁾	Alimentation PERCO ⁽³⁾
CET	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CE5	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
CEE	NON	NON	OUI	OUI	OUI

(1) Congés ponctuels après épuisement des droits de l'année, congés longue durée (par exemple, accompagnement de fin de vie ou projet personnel), passage à temps partiel et formation

(2) Abondement de 15% de l'employeur

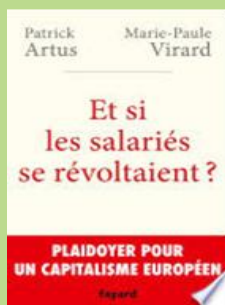
(3) Les jours transférés dans le PERCO (y/c l'abondement éventuel de l'employeur) bénéficient de charges sociales allégées et sont exonérées d'impôt sur le revenu

Informations Syndicales

Crédit Agricole SA

SEPTEMBRE 2018

Suggestion de lecture :



Chômage, précarité de l'emploi, baisse du niveau de vie, creusement des inégalités, poussée de la pauvreté, déclassement des classes moyennes....Les salariés sont exaspérés. Non seulement ils sont les grands perdants des bouleversements qui secouent la planète, mais ils redoutent aussi d'être bientôt « débranchés » par un robot.... Et s'ils finissaient par se révolter ?

Emploi des seniors : vigilance

(extraits d'une Etude du cabinet de conseil PwC France)*

Etat des lieux : d'ici 2050, le nombre de personnes âgés **de plus de 55 ans** devrait augmenter de près de 50% pour atteindre environ 538 millions dans les pays de l'OCDE. Le vieillissement de la population s'accompagne du recul de l'âge du départ à la retraite dans bien des pays.

La question de l'emploi des seniors pose alors un véritable défi sociétal.

Selon l'étude « Golden Age Index » en juin 2018 du Cabinet **PwC France**, le taux d'emploi actuel des seniors (entre 55 et 64 ans) varie énormément d'un pays à l'autre. Si la moyenne pour les pays de l'OCDE est un taux d'environ 60%, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède sont les pays les plus performants avec respectivement un taux d'emploi de 84, 78 et 76%. **La France, elle, recule de 2 places en 15 ans, se classant ainsi 26^{ème} des pays de l'OCDE.**

Parallèlement, selon une étude de l'**INSEE** parue en juillet 2018, en France, le taux d'emploi des 50-64 ans a augmenté de **8,2 points entre 2007 et 2017**, atteignant 61,5%. Cette augmentation résulte principalement de l'effet conjugué du report de l'âge légal de départ en retraite (60 à 62 ans) et de la disparition progressive des pré-retraites.

Par ailleurs, en matière de durée du travail, on observe **un accroissement du travail à temps partiel chez les seniors**, notamment chez les 60-64 ans qui sont 30,7 % à être occupés à temps partiel. Enfin, la part des 50-64 ans ayant un **emploi précaire** a augmenté de 5,7 points, passant de 17,9 % à 23,6 %.

La CFTC craint cette précarisation de l'emploi des seniors qui traduit l'inexploitation de leur potentiel sur le marché de l'emploi. Nous insistons sur la nécessaire adaptation de cette population, aux nouvelles technologies afin non seulement de maintenir son employabilité mais surtout de développer des talents recherchés. Là encore **c'est à l'entreprise d'accompagner ses collaborateurs seniors face aux mutations des emplois.**

La formation des seniors reste un outil essentiel et nous comptons suivre de près les actions de formation engagées en ce sens au sein du groupe.

A CASA, la CFTC souhaiterait que la Direction soit plus ouverte à permettre à ses cadres l'accès au dispositif de retraite progressive (cf. DP CFTC Août 2018). Pour cela, il suffirait de prévoir pour les salariés de plus de 60 ans, des avenants de temps partiel (régime forfait heures), versus actuellement des avenants de temps réduit (régime forfait jours).

A noter que le dispositif de retraite progressive autorise des temps partiels entre 40 et 80%, à la condition d'être âgé de plus de 60 ans et en régime heures (*exemple, pour un temps de travail de 40%, le salarié percevra 60% de sa retraite calculée à date ; il pourra continuer à cotiser à taux plein et lors de son départ définitif, un nouveau calcul de sa retraite sera opéré tenant compte des nouveaux droits acquis*).

**PwC développe en France et dans les pays francophones d'Afrique des missions de conseil, d'audit et d'expertise comptable, privilégiant des approches sectorielles.*

Informations Syndicales

Crédit Agricole SA

SEPTEMBRE 2018

La CFTC un syndicat solidaire :

Sans approche partisane, dans un souci d'unité syndicale, sans distinction de statut (cadre ou non), engagé syndicalement ou non, sans distinction religieuse, la CFTC vous accompagne, avec pour seul objectif l'obligation de résultat !

Nos points d'attention :

Qualité de vie
au travail

Discrimination

Mobilité

Stress au travail : Bon stress ? Mauvais stress ?

Selon des idées reçues et souvent répandues, le bon stress permettrait aux salariés de donner le meilleur d'eux-mêmes, tandis que le mauvais stress rendrait malade. Scientifiquement il n'y a pourtant qu'un phénomène d'adaptation de notre corps, rendu nécessaire par l'environnement. Il faut par contre différencier « stress aigu » et « stress chronique » qui ont des effets différents sur la santé.

L'état de stress aigu correspond aux réactions de notre organisme quand nous faisons face à une menace ou un enjeu ponctuel (prise de parole en public, changement de poste, situation inattendue...). Quand la situation prend fin, les symptômes de stress s'arrêtent peu après.

L'état de stress chronique est une réponse de notre corps à une situation de stress qui s'installe dans la durée : tous les jours au travail, nous avons ainsi l'impression que ce que l'on nous demande dans le cadre professionnel excède nos capacités. Ce type de stress a toujours des effets néfastes sur la santé.

Apprendre à reconnaître le type de stress ressenti permet déjà de prendre des mesures pour préserver sa santé.

Et si vous veniez ?

Etre syndiqué à la CFTC Crédit Agricole SA, c'est vivre la solidarité entre collaborateurs, c'est savoir qu'on sera particulièrement bien informé et défendu, et c'est participer à la construction d'une entreprise plus solidaire avec plusieurs niveaux d'engagement en fonction de l'énergie dont vous disposez à un moment donné. Vous ferez partie d'une équipe sympathique et dynamique où vous pourrez donner votre avis et aider à faire bouger les choses.

Nous pouvons vous rencontrer sur Montrouge, Saint Quentin ou Lyon.

Contactez-nous au : **06 75 24 59 77**

ou au : **01 43 23 47 59**

Secrétaire générale de la CFTC CA SA et Déléguée du personnel :
Marie José FERJALUT

Une conviction : des hommes et des femmes au service des salariés, il n'y en aura jamais assez.

Rejoignez-nous !